

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1862.

Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1862 ⁽¹⁾.

Amendements présentés par M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

ART. 41 ET 42.

Ajouter les mots : *avec faculté de transfert à l'art. 48.*

ART. 52.

<i>A.</i> Bateau à vapeur destiné à faire le service du transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres.	fr. 400,000
<i>B.</i> Bateau à vapeur destiné au pilotage et au service du sauvetage le long du littoral	125,000
Total.	<u>fr. 525,000</u>

(1) Budget n^o 17.
Rapport, n^o 64.